

**Motifs de la décision prise suite aux commentaires du public
Consultation du 05 juin 2018 au 27 juin 2018**

Projet d'arrêté cosigné

**modifiant les listes des espèces d'oiseaux justifiant la désignation de sites Natura 2000
(zones de protection spéciale) situés en région Provence – Alpes – Côte d'Azur**

Un commentaire sur le projet d'arrêté portant désignation de sites Natura 2000 (zones de protection spéciale) situés en région Provence – Alpes – Côte d'Azur a été émis lors de la phase de consultation publique. Il demande ;

- que les modifications apportées aux listes d'espèces apparaissent lors de la consultation, sans qu'il soit nécessaire de se reporter au site de l'INPN.
- que les justifications soient apportées espèce par espèce.

En raison du nombre très important d'espèces et de sites Natura 2000 susceptibles de faire l'objet de mises à jour partielles (1776 sites en France), accéder à cette demande représenterait un lourd travail administratif de présentation. C'est pourquoi le public concerné par un/ des sites particuliers est invité à se reporter, en quelques clics, au site de l'INPN, qui est complet et accessible.

Ainsi, le commentaire posté par l'internaute portant sur la présentation de l'arrêté et non sur les modifications qu'il engendre, il est décidé de conserver le projet d'arrêté dans la version soumise à la consultation du public.